

## DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**N°dB.2021.081**

Séance du 8 septembre 2021

**Avenants de prolongation des marchés 18ABA04 et 18ABA05 passés avec la société TRIADIS SERVICES pour la collecte et le traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des centres techniques municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et ajout de prix de traitement de déchets diffus spécifiques au marché 18ABA05**

Date de la convocation : 1 septembre 2021

Date d'affichage :

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 16

**PRESIDENT** : M. François DE MAZIERES

### **Sont présents :**

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Sonia BRAU, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Stéphane GRASSET, M. Arnaud HOURDIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Richard RIVAUD, M. Marc TOURELLE, M. Luc WATTELLE.

### **Absents excusés:**

M. Jean-Philippe LUCE, M. Pascal THEVENOT.

-----

### **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu l'article R2194-2 du Code de la commande publique relatif aux avenants ;
- Vu la décision n°2017-10-02, du Bureau communautaire du 19 octobre 2017, portant sur l'approbation de la procédure d'appel d'offre ouvert relative à la collecte et au traitement de déchets toxiques et spécifiques issus de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu les marchés n°18ABA04 et n°18ABA05 relatifs à la collecte et au traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des centres techniques municipaux des communes adhérentes à la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours au chapitre 011 « Charges à caractère général », article : 611 « Prestations de services », fonction 812 : « Ordures ménagères ».

-----

### **Contexte**

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a conclu, le 15 mai 2018, avec la société Triadis Services SAS, un marché de collecte et de traitement des déchets toxiques et spécifiques issus de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc :

- Lot n° 1 : Collecte des déchets diffus spécifiques au sein des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des centres techniques municipaux des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc
- Lot n° 2 : Traitement des déchets diffus spécifiques issus des déchèteries intercommunales fixes et mobiles ainsi que des centres techniques municipaux des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc

Ces deux marchés arrivent à échéance le 14 mai 2022.

Suite aux difficultés d'organisation provoquées par la situation sanitaire liée à la COVID-19, il est devenu nécessaire de prolonger la durée de l'accord-cadre afin de permettre la redéfinition des besoins et la mise en place d'une nouvelle procédure de mise en concurrence permettant d'attribuer le futur marché dans les meilleures conditions.

Ainsi, les deux présents marchés voient leur durée prolongée jusqu'au 31 octobre 2022 inclus afin d'assurer la satisfaction du besoin jusqu'à l'attribution du nouveau marché.

Des compléments doivent également être apportés par voie d'avenant, au marché 18ABA05 notamment concernant la nature des déchets traités par le présent marché. Afin de garantir le traitement de l'ensemble des déchets diffus spécifiques des habitants de l'agglomération, il est nécessaire d'ajouter des nouveaux prix de traitement de déchets ainsi que le prix de fourniture d'un absorbant telle que de la vermiculite pour assurer le transport de certains déchets dangereux.

L'incidence financière globale de cet avenant est estimée à 3 783.10 € HT pour 1 an.

Le montant minimum initial fixé à 150 000 € HT reste inchangé pour la durée totale des marchés prolongation comprise.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

-----  
**DECIDE :**

- 1) d'approuver les termes des avenants :
  - n°1 au marché 18ABA04
  - n°1 au marché 18ABA05 ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants de prolongation aux marchés de collecte et traitement de déchets toxiques et spécifiques issus de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, et tout document s'y rapportant.

-----  
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

